

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 29 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Eliane GRAILLON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET (à partir de la délibération 2026_04_18), M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Andrée MURGUE, pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Karine PAULET (jusqu'à la délibération 2026_04_17)

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : M. Raphaël DUTRUEL élu à l'unanimité

Objet : Subvention « Classe Sport » – Année 2026 – Association Gymnique Sigolénoise

(Délibération 2026_04_24)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif de soutien aux associations sportives proposant une classe sport en partenariat avec le collège, visant à favoriser la pratique sportive régulière et encadrée des élèves au sein des clubs locaux agréés par le Ministère des Sports.

Dans ce cadre, l'Association Gymnique Sigolénoise assure l'encadrement sportif d'élèves du collège dans le cadre d'une classe sport, permettant aux jeunes de bénéficier d'une pratique de la gymnastique en complément de leur cursus scolaire.

Afin de soutenir cette action éducative et sportive, il est proposé d'accorder à l'association une subvention destinée à contribuer au financement des coûts liés à l'encadrement de cette classe sport pour l'année 2026.

Cette aide est plafonnée à 1.5h par semaine pour 36 semaines par an et à 25€ de l'heure.

Considérant que l'association gymnique sigolénoise emploie un éducateur sportif sur un poste de 2H sur 33 séances par an,

Considérant que l'aide communale pour l'année 2026 doit être au moins égale à : 1.5H (plafond) x 36 séances x 25€ = 1 350€ pour que le club puisse bénéficier du dispositif.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde à l'association gymnique sigolénoise une subvention de 1 350 € pour le financement du poste d'éducateur sportif employé par ce club,
- dit que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre concerné du budget de l'exercice courant.

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	4
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 05/05/2026

et publication en Mairie le : 05/05/2026

Pour Copie conforme
Le 05/05/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE